

Assemblée Générale 2025







01

Message du Président

Laurent Burelle
Président

Acteur majeur de la mobilité, fort de son agilité

Il y a 1 an



PLASTIC OMNIUM

→ devenait →



OP mobility

2024



Résultats solides
dans un marché
en décroissance



Pertinence
de notre stratégie

Début 2025



Marché incertain lié
à l'instabilité géopolitique



Modèle
d'affaires résilient

02

Répondre aux défis de la mobilité

Laurent Favre
Directeur Général

Félicie Burelle
Directrice Générale Déléguée



Le marché de la mobilité face à des défis majeurs

DES ENJEUX MAJEURS

Des défis globaux

Une instabilité mondiale

Un engagement pour la mobilité de demain

...EN PLEINE
ACCÉLÉRATION

4 PILIERS STRATÉGIQUES



RENFORCER
NOTRE LEADERSHIP
TECHNOLOGIQUE



ÉQUILIBRER
NOS GÉOGRAPHIES

DIVERSIFIER NOTRE
PORTEFEUILLE
CLIENTS



RÉPONDRE AUX
BESOINS DE TOUTES
LES MOBILITÉS



PRIORITÉ À PLUS DE COMPÉTITIVITÉ,
PERFORMANCE ET EFFICIENCE



Des activités complémentaires offrant une large gamme de solutions

One
4
you

SOLUTIONS EXTÉRIEURES



Exterior & Lighting

Systèmes extérieurs

- Pare-chocs
- Hayons

Solutions d'éclairage

- Feux
- Systèmes de projection



Modules

Développement et assemblage

- Blocs avant
- Cockpits

Opⁿ
Soft

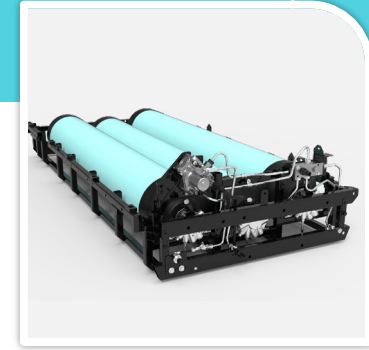
Activité
logicielle

SOLUTIONS DE MOTORISATION



C-Power (& e-Power)

- Réservoirs à carburant
- Systèmes de dépollution
- Systèmes d'électrification



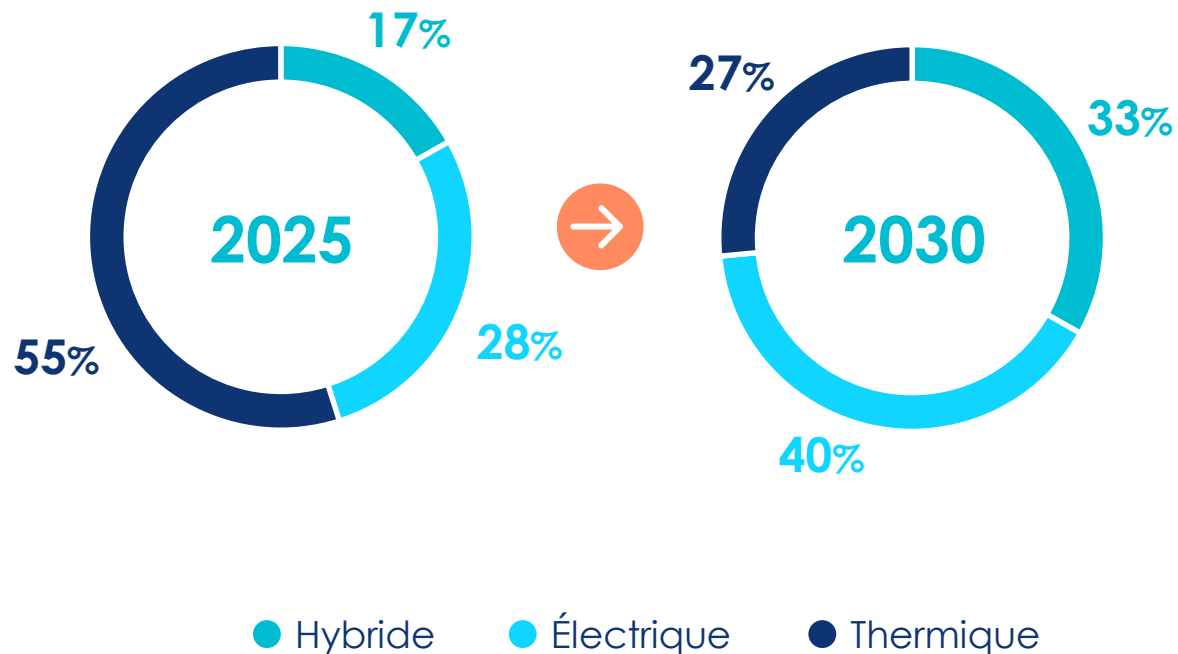
H₂-Power

- Réservoirs hydrogène
- Piles à combustible

Des solutions pour toutes les motorisations : électrique (hydrogène ou batterie), hybride ou thermique

MARCHÉ

Production automobile par motorisation

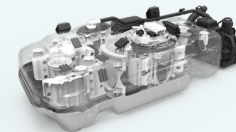


NOS FORCES

#1 mondial
(part de marché de 22%)
dans la production
de réservoirs à carburant

Gamme complète
de solutions
pour la motorisation

C-Power Activité ICE



Réservoirs
à carburant &
systèmes
de dépollution

e-Power



Batteries et systèmes
d'électrification

H₂-Power



Réservoirs hydrogène
& piles à combustibles

Une nouvelle offre One4you pour des solutions extérieures intégrées



Combiner l'expertise des activités de **Exterior & Lighting, Modules et OP'nSoft**

Proposer des solutions technologiques **uniques et sur mesure** pour nos clients

Prioriser **l'efficacité opérationnelle, l'agilité** et la gestion de la durabilité

OBJECTIF 2025
Prises de commandes significatives



L'innovation au service des prochaines générations de mobilité

Fonds de Venture Capital

Avenir de la mobilité décarbonée
Accès à plus d'une trentaine
de start-ups



MIT Symposium

Avenir de l'IA dans la mobilité
Analyse prédictive
pour les systèmes de mobilité



Partenariats

Contrôle de la qualité via l'IA
Automatisation des processus
d'ingénierie



CES 2025

Offre One4you dévoilée
1^{ers} phares avec technologie ADB



OPmobility met l'intelligence artificielle au cœur de son développement

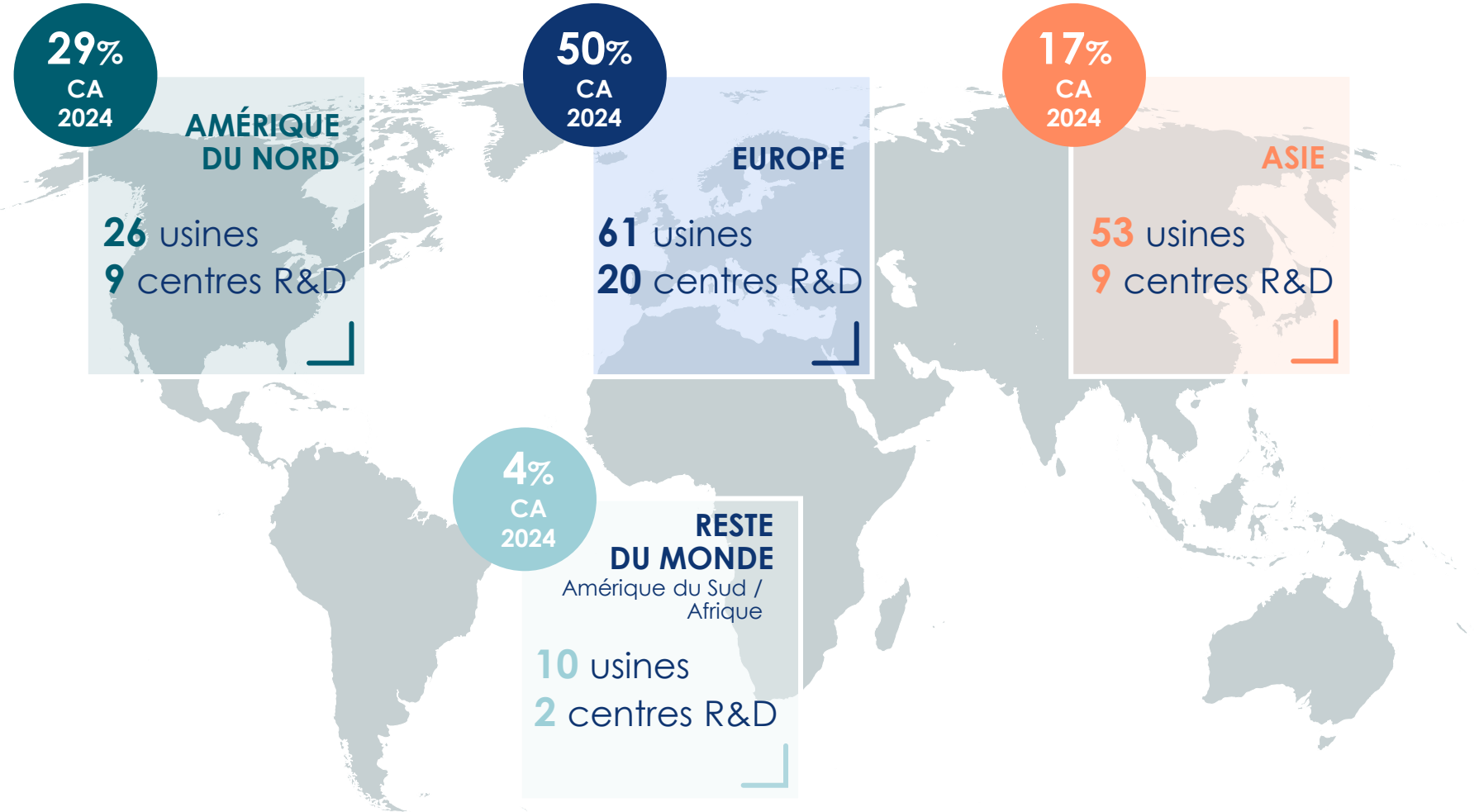


Une diversité géographique au plus près des marchés de la mobilité

Équilibrer
nos géographies



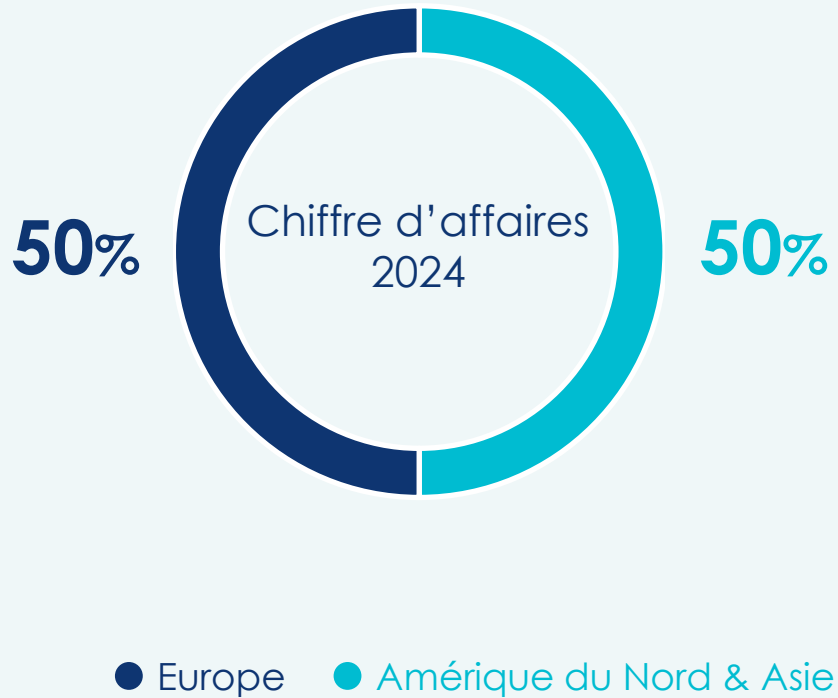
- **38 900** collaborateurs
- **150** usines
- **40** centres R&D
- Présence dans **28** pays



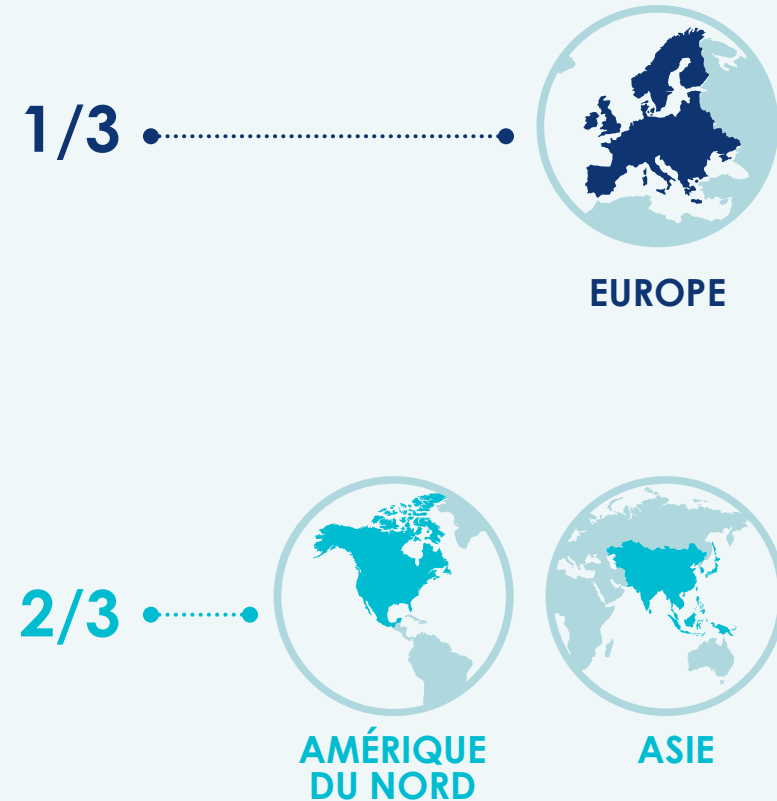


Vers une activité plus équilibrée géographiquement

Une tendance positive...



... renforcée avec le carnet
de commandes 2024 !





Diversifier notre portefeuille de clients

Capitaliser sur le portefeuille solide de **clients historiques...**

...et accélérer notre diversification clients **aux nouveaux acteurs**

VOLKSWAGEN GROUP

BMW GROUP Mercedes-Benz Group

Renault Group TATA Ford

HYUNDAI MOTOR GROUP gm STELLANTIS

1 acteur majeur de la mobilité électrique

Nos 10 principaux clients en 2024



Modules & Hayons 1 acteur majeur américain de la mobilité électrique

Hayons **BYD**

Éclairage **RIVIAN**

Modules **CHERY**

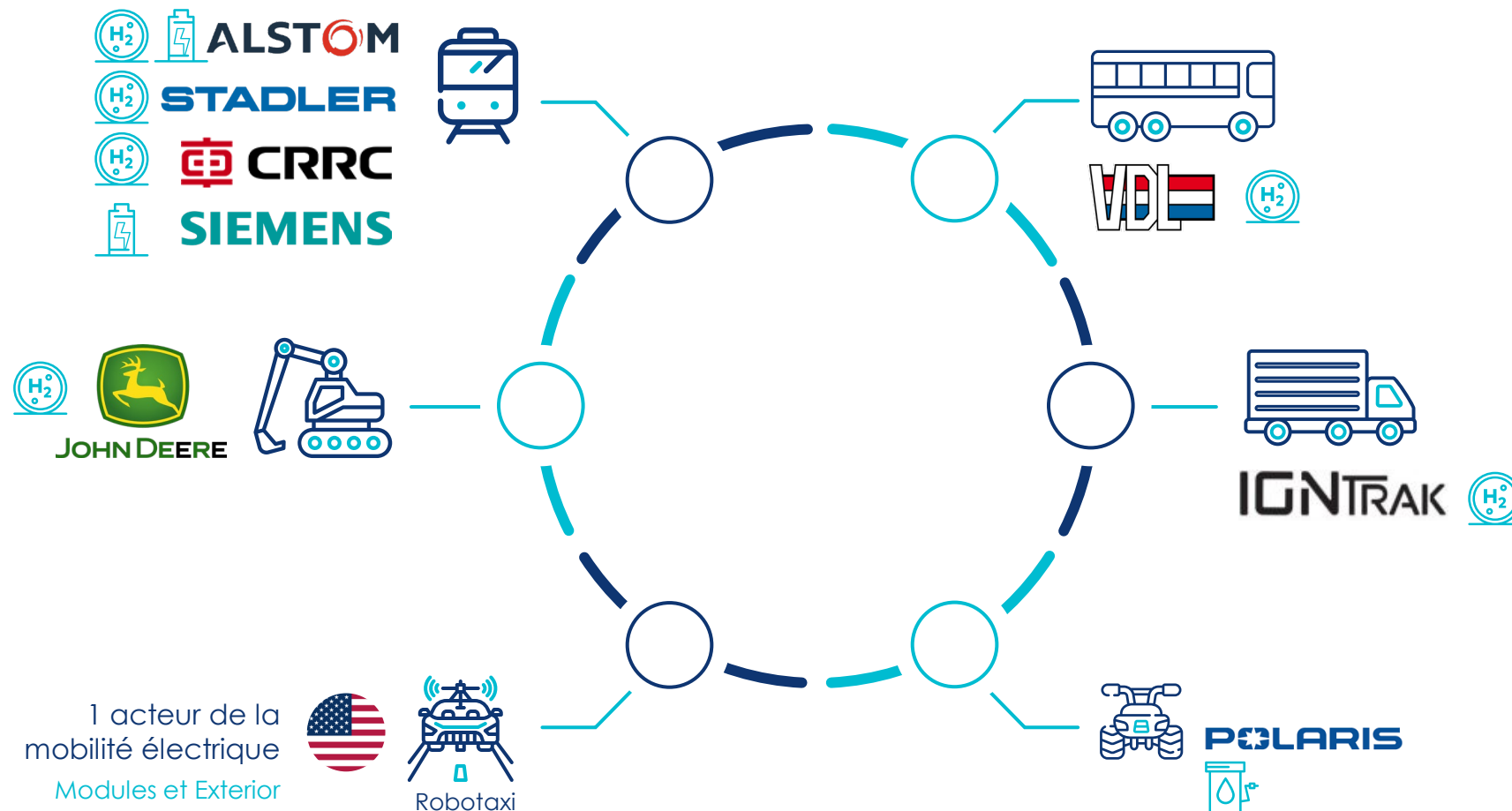
Pare-chocs **HUAWEI** **AITO**

Au-delà de la voiture : répondre aux besoins de toutes les mobilités

Répondre aux besoins
de toutes les mobilités



Des solutions
pour accompagner
la transition durable
de la **mobilité
commerciale, lourde,
collective, récréative
et autonome**



Priorité à la performance et à la compétitivité



Dans un contexte de faible croissance des volumes, **nous accélérons nos plans d'actions sur l'efficacité, les synergies et la performance**



Achats



Logistique



R&D



Performance industrielle



Efficacité de l'organisation globale



NOTRE AMBITION : améliorer la compétitivité du Groupe

← **Bénéficier des synergies à l'échelle d'OPmobility** →

03

Résultats annuels 2024

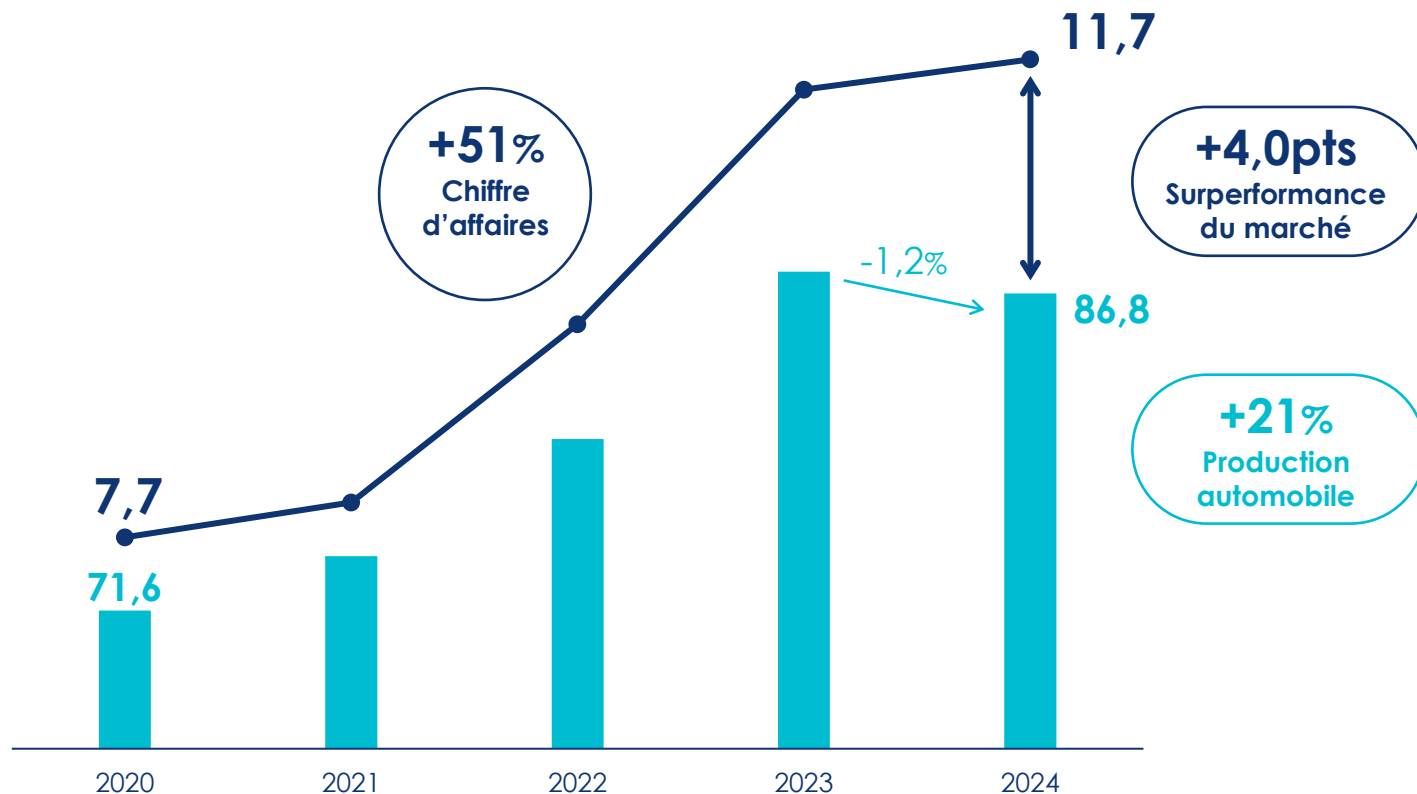
Laurent Favre
Directeur Général

Félicie Burelle
Directrice Générale Déléguée



OPmobility croît plus vite que le marché

- Chiffre d'affaires **OPmobility** (Mds€)
- Production automobile (millions de véhicules)



FAITS MARQUANTS DU MARCHÉ EN 2024



Ralentissement des ventes de véhicules électriques en Europe



Stocks importants en Europe et en Amérique du Nord



Leadership des constructeurs locaux et essor des volumes de véhicules électriques en Chine

159 lancements réussis en 2024

Europe / Afrique

66 lancements



Renault R5
Exterior



Mercedes CLA
Exterior



**Dacia Sandero
& Logan**
C-Power

Amérique

31 lancements



**Chevrolet, GMC,
Buick, Cadillac**
C-Power



**1 acteur majeur
de la mobilité
électrique**
Modules



Ford Explorer
Lighting

Asie

62 lancements



Mahindra Thar Roxx
Exterior



KG Mobility
Actyon
Modules



BYD Han
Exterior

Croissance des résultats en 2024



CHIFFRE D'AFFAIRES

10,5 Mds€

Chiffre d'affaires consolidé

11,6 Mds€

Chiffre d'affaires économique

+2,8% vs. 2023

À périmètre et à taux de change constants



MARGE OPÉRATIONNELLE

440 m€

+45 m€ vs. 2023

+11,4% vs. 2023



RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

170 m€

+4,2% vs. 2023

1,6% du chiffre d'affaires consolidé



CASH-FLOW LIBRE

246 m€

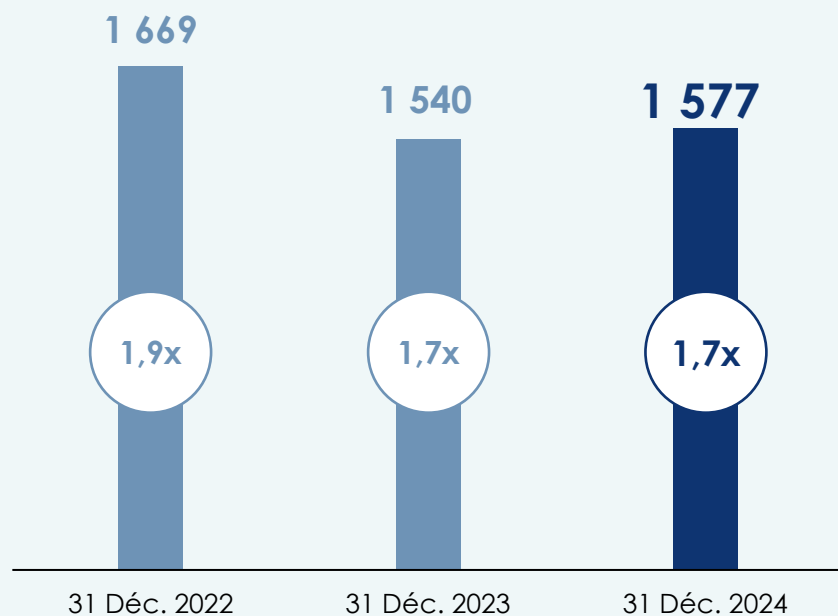
+8,3% vs. 2023

2,3% du chiffre d'affaires consolidé

Une structure financière solide

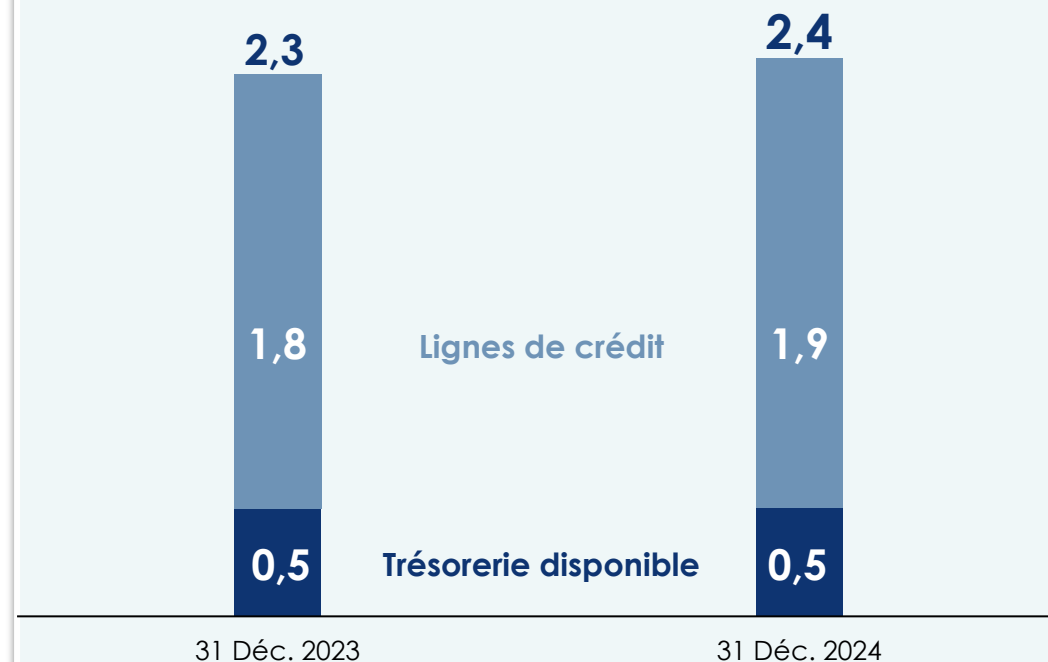
Dette nette et levier dette nette/EBITDA

En m€



Liquidités

En Mds€





04

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2025

Laurent Favre
Directeur Général

Félicie Burelle
Directrice Générale Déléguée



Croissance du chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2025

Solide démarrage de l'année



CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE
3,0 Mds€



+3,3%

vs. 1^{er} trimestre 2024

À périmètre et à taux de change constants



+1,8pt

vs. production automobile mondiale

Flux et droits de douane automobiles en vigueur aux États-Unis

Flux des véhicules importés aux États-Unis en 2024



45% des véhicules vendus sont importés
(~ 7,3 M véhicules)



~ **2,5 M**
véhicules
depuis le Mexique

~ **1,1 M**
véhicules
depuis le Canada

~ **3,7 M**
véhicules
depuis les autres pays

Droits de douane américains

Au 18 avril 2025



Critère "États-Unis /
Mexique / Canada"

Compatible

Non compatible

Véhicules



+25 pts
Sur les contenus
non américains

+25 pts

+25 pts

Composants
automobiles



+25 pts
À partir
du 3 mai

+25 pts
À partir
du 3 mai

+25 pts



05

Développement Durable

Laurent Favre
Directeur Général

Félicie Burelle
Directrice Générale Déléguée

ACT FOR ALL

Notre programme pour une mobilité durable



Développer les
collaborateurs



Agir de façon
responsable



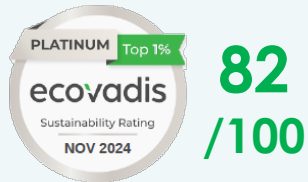
Préserver la planète
pour les générations
futures

Performances ESG en 2024

Actions ESG reconnues et récompensées



→ OPmobility figure parmi les **leaders de son secteur**



En ligne pour atteindre la neutralité carbone en 2025 sur les **scopes 1 & 2** conformément à notre objectif



→ Grâce à des **actions** telles que :



Amélioration de l'efficacité énergétique de **22,0%** en 2024 vs. 2019



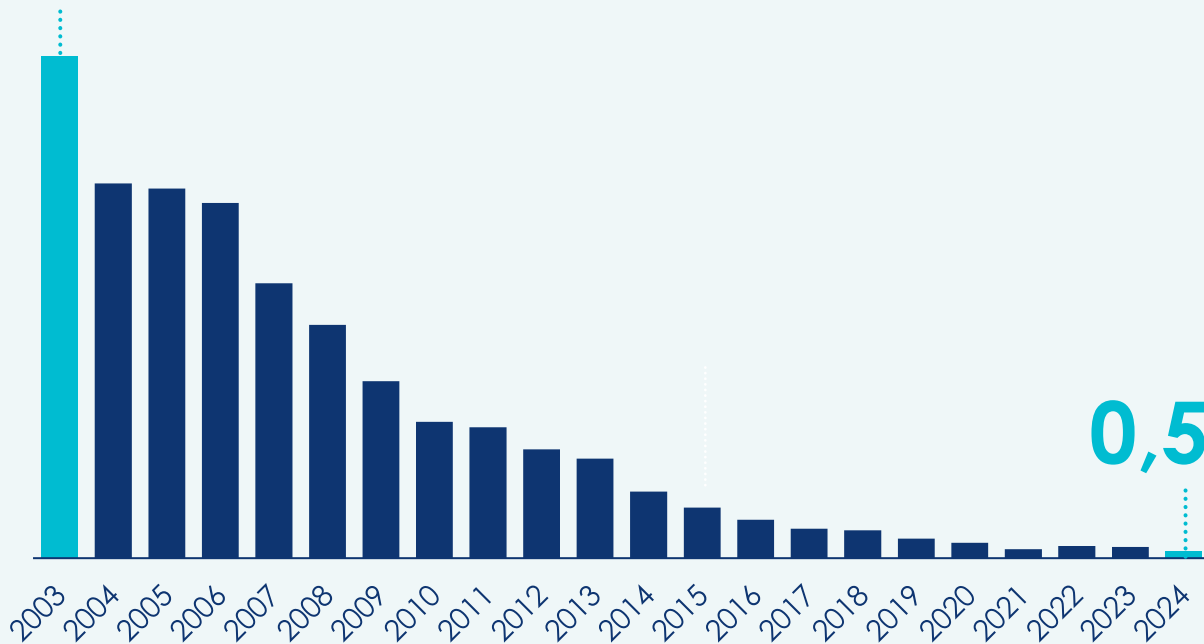
35 sites équipés de **panneaux solaires** et **éolienne**

Un Groupe engagé pour ses collaborateurs



SÉCURITÉ / Taux d'accident FR2

38,3



JEUNES

1 288

Apprentis,
VIE, stagiaires



DIVERSITÉ DE GENRE

50% Femmes au Conseil
d'Administration

25% Femmes parmi
les managers & ingénieurs

31% Femmes dans l'effectif
du Groupe



06

Gouvernance

Laurent Burelle
Président

Un Conseil d'Administration aux profils diversifiés

Au 31 décembre 2024

50% de femmes

42% d'administrateurs indépendants



LAURENT BURELLE
Président du Conseil
d'Administration d'OPmobility SE
Administrateur depuis 1981



LAURENT FAVRE
Directeur Général
d'OPmobility SE
Administrateur depuis 2020



FÉLICIE BURELLE
Directrice Générale Déléguée
d'OPmobility SE
Administratrice depuis 2017



GONZALVE BICH
Membre du Comité
des Rémunérations
Administrateur depuis 2023



AMANDINE CHAFFOIS
Membre du Comité
des Rémunérations
Administratrice représentant
les salariés depuis 2019



ANNE-MARIE COUDERC
Membre du Comité
des Nominations et de la RSE
Membre du Comité
des Rémunérations
Administratrice depuis 2010



VIRGINIE FAUVEL
Membre du Comité
des Nominations et de la RSE
Administratrice depuis 2023



MARTIN KRIVAN
Administrateur
représentant les salariés
depuis juin 2024



VINCENT LABRUYÈRE
Membre du Comité des Comptes
Administrateur depuis 2002



PAUL HENRY LEMARIÉ
Président du Conseil
d'Administration
du Burrelle Participations
Administrateur depuis 1987



LUCIE MAUREL AUBERT
Présidente du Comité
des Nominations et de la RSE
Membre du Comité
des Comptes
Administratrice depuis 2015



ALEXANDRE MÉRIEUX
Président du Comité
des Rémunérations
Administrateur depuis 2018



CÉCILE MOUTET
Administratrice depuis 2017



ÉLISABETH OURLIAC
Présidente du Comité
des Comptes
Administratrice depuis 2022



JEAN BURELLE
Censeur depuis 2021 - Président d'Honneur d'OPmobility SE
Président d'Honneur de Burrelle SA
Administrateur d'OPmobility SE de 1970 à 2021



PROF. DR. BERND GOTTSCHALK
Censeur depuis 2023
Administrateur de 2009 à 2023

Un Groupe soutenu par un actionnariat de long terme

Autodétention
& Actionnariat salarié

2,0%

Burelle SA



60,6%

Public

37,4%

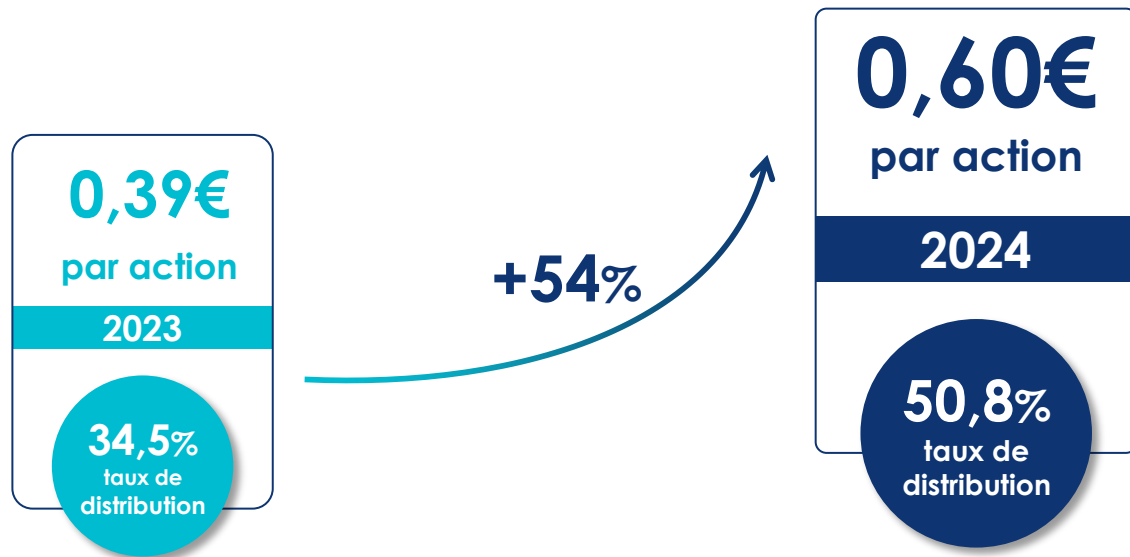


Infomobility

Au 31 janvier 2025

Un retour régulier pour les actionnaires

Un dividende 2024 en croissance, illustrant de solides résultats

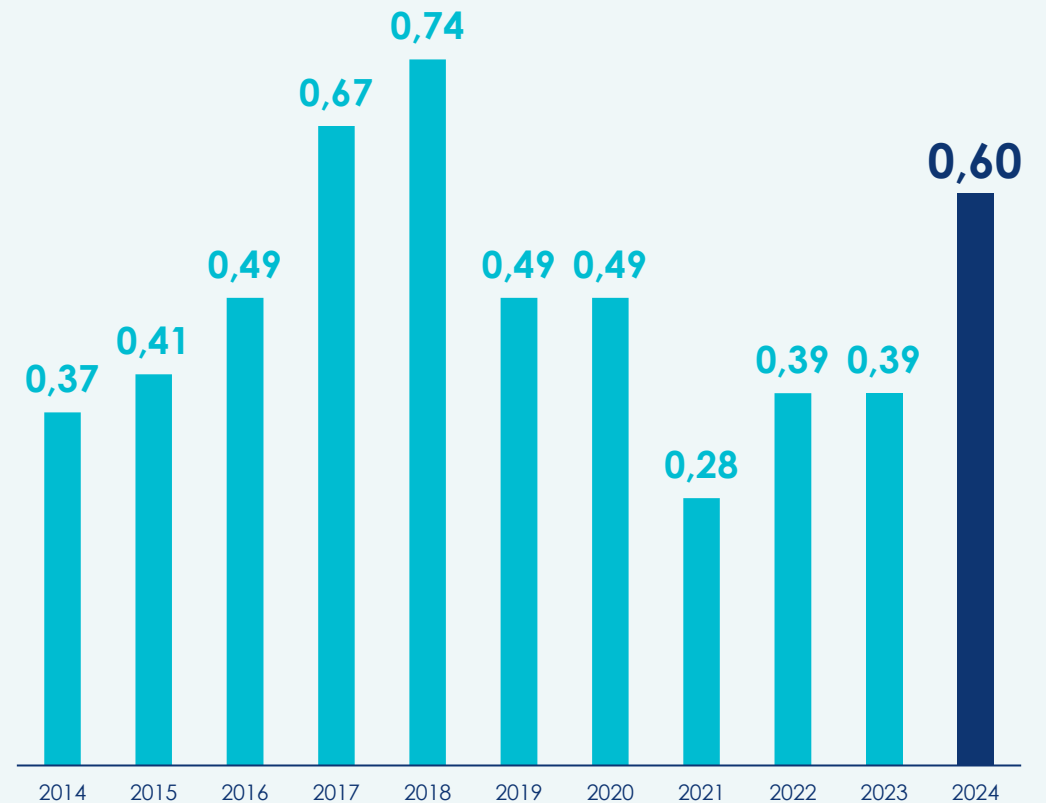


Acompte de 0,24€ / action
payé en juillet 2024

Solde de 0,36€ / action
sera payé le 2 mai 2025

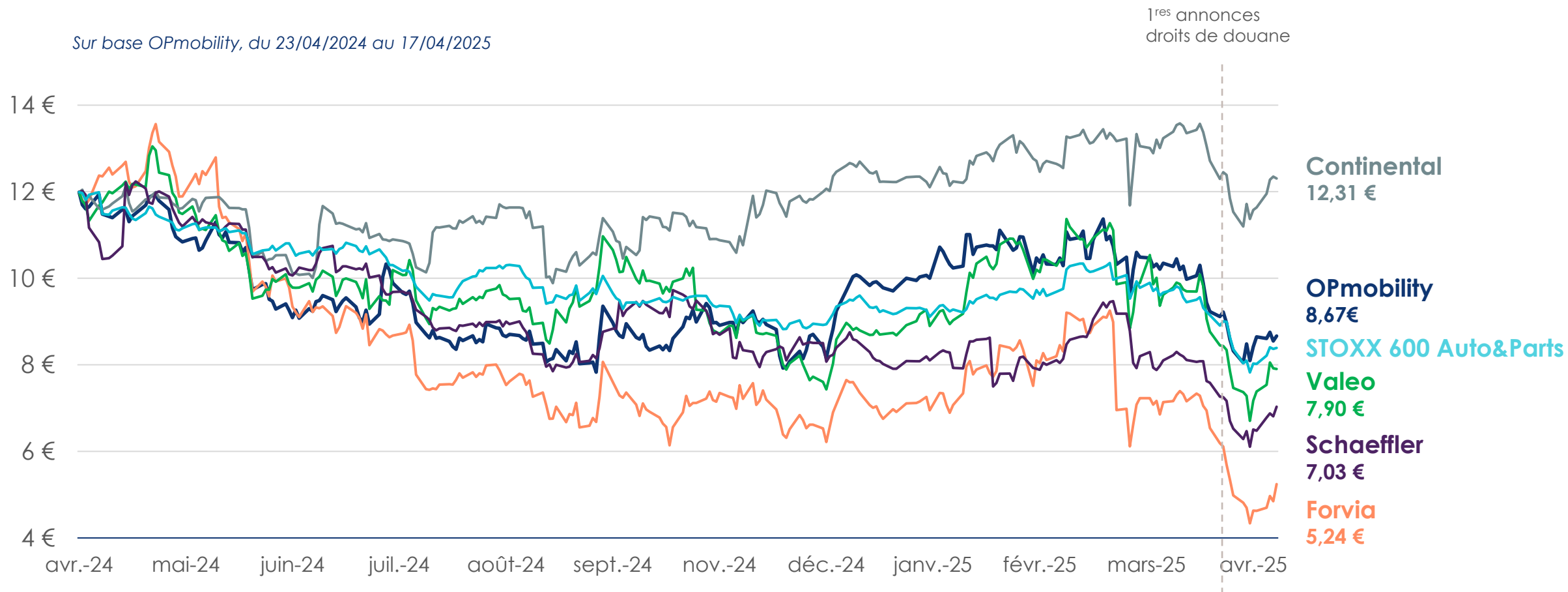
Une distribution régulière de dividendes

En € / action



Évolution du cours de Bourse

Sur base OPmobility, du 23/04/2024 au 17/04/2025



Des services dédiés à nos actionnaires tout au long de l'année

Lettres aux actionnaires



Guide de l'actionnaire



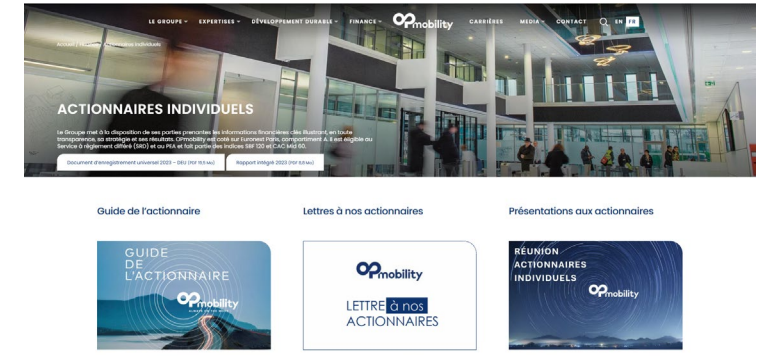
Réunions actionnaires Réunion à Paris (décembre 2024)



Webinaires sur les résultats



Nouvel espace dédié sur opmobility.com



Visite de sites

Centre R&D Sigmatech à Lyon (juin 2024)





NOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

25 JUIN 2025

Visite du centre R&D, Alphatech – Compiègne

30 JUIN 2025

Réunion actionnaires individuels – Paris

24 JUILLET 2025

Résultats du 1^{er} semestre

23 OCTOBRE 2025

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre



07

Questions & Réponses



08

Rapport des commissaires aux comptes

David Clairotte

09

Vote des résolutions

Hélène Dantoine
Secrétaire Générale

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{re} résolution

Approbation des comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2024 desquels il résulte un bénéfice net de 381 502 964 euros

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

2^e résolution

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

- Proposition d'un dividende de **0,60 € par action**
*Acompte sur dividende de 0,24 € par action déjà versé,
suivant décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2024*
- Date de mise en paiement : le **2 mai 2025**
- Solde en report à nouveau

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

3^e résolution

Approbation des comptes consolidés

de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître **un bénéfice net part du Groupe de 170 M€**

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

4^e résolution

Approbation d'une convention en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (Ancienne convention reconduite par tacite reconduction au cours de l'exercice 2024)

Approbation de la tacite reconduction de la convention avec la société BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S.

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – pages 417 et 418 du Document d'enregistrement universel 2024).

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

5^e résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

- Nombre maximum d'actions pouvant être acquises par la société : **10 % du capital**
- Prix maximum d'achat : **80 € par action**
- Durée de l'autorisation : 18 mois

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

6^e résolution

Renouvellement du mandat de Mme Élisabeth Ourliac en qualité d'administratrice

(biographie de Mme Élisabeth Ourliac : pages 87 et 91 du Document d'enregistrement universel 2024)



De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

7^e résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

(détails pages 120 à 123 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

8^e résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

(détails pages 120 à 128 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

9^e résolution

Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

(détails pages 120 à 128 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

10^e résolution

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

(détails page 120 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

11^e résolution

Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce

(détails pages 106 à 119 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

12^e résolution

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration

(détails pages 107 à 118 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

13^e résolution

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Favre, Directeur Général

(détails pages 107 à 118 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

14^e résolution

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée

(détails pages 107 à 118 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Fixation du montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et aux Censeurs

**15^e
résolution**

Montant global à compter de l'exercice 2025 : **1 000 000 €**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

16^e résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues

- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Nombre maximum d'actions pouvant être annulées : 10% du capital par période de 24 mois

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

17^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Emission avec offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Montants maximums : **6 M€ (actions) et 2 Mds€ (valeurs mobilières)**
Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (18^e à 22^e résolutions)
- Durée de validité : **26 mois**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

18^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Emission avec offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Montants maximums : **6 M€ (actions) et 2 Mds€ (valeurs mobilières)**
Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (17^e et 19^e à 22^e résolutions)
- Durée de validité : **26 mois**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

19^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou au profit d'un cercle restreint d'investisseurs dans la limite de 30 % du capital

Emission « réservée » à des investisseurs privés avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Montants maximums : **2 M€ (actions) et 750 M€ (valeurs mobilières)**

Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (17^e, 18^e et 20^e à 22^e résolutions)

- Durée de validité : **26 mois**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

20^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en application des 17^e à 19^e résolutions dans la limite de 15 % de l'émission initiale

- Durée de validité : **26 mois**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

21^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature de titres de capital dans la limite de 20 % du capital

Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée à rémunérer des apports en nature de titres de sociétés tierces

- Montants maximums : **2 M€ (actions) et 750 M€ (valeurs mobilières)**

Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (17^e à 20^e et 22^e résolutions)

- Durée de validité : **26 mois**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

22^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature de titres de capital dans le cadre d'une offre publique d'échange

Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée à rémunérer des apports en nature de titres de sociétés dans le cadre d'une opération d'offre publique d'échange initiée par la Société

- Montants maximums : **6 M€ (actions) et 750 M€ (valeurs mobilières)**
Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (17^e à 21^e résolutions)
- Durée de validité : **26 mois**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

23^e résolution

Délégation de compétence pour autoriser le Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

- Montant maximum : 259 239,90 €
- Durée de validité : 26 mois

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

24^e résolution

Modification du premier alinéa de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société, concernant la consultation écrite des administrateurs

Modalités de la consultation écrite des administrateurs

(détails pages 449 à 450 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

25^e résolution

Modification du troisième alinéa de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société, concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil d'Administration

Suppression de l'exception qui était prévue pour l'arrêté des comptes

(détails page 450 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

26^e résolution

Ajout d'un alinéa à l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société, afin de prévoir la possibilité pour les administrateurs de voter par correspondance lors des réunions du Conseil d'Administration

(détails page 450 du Document d'enregistrement universel 2024)

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

27^e résolution

Pouvoir pour les formalités

Pouvoir pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi



www.opmobility.com



Avertissement



Les informations contenues dans ce document (les « Informations ») ont été préparées par OPmobility SE (la « Société ») uniquement à titre d'information.

Les Informations sont la propriété de la Société.

Le contenu de ce document ne peut être directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ni reproduit ou publié, ni distribué à toute autre personne pour quelque raison que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

Les Informations ne sont pas destinées à et ne constituent pas une offre ou une invitation à acheter ou vendre ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de tout titre ou instrument financier en France ou à l'étranger ou de contribuer à une stratégie de marché. Elles ne constituent pas non plus une recommandation ou un conseil concernant l'investissement dans un quelconque titre ou instrument financier et ne doivent pas être interprétées comme une proposition ou une sollicitation concernant des services liés aux titres ou instruments financiers de la Société. Ce document contient des informations fournies sous forme de résumé et ne prétend pas être complet. Cette communication ne constitue ni un prospectus, ni une déclaration de produit, ni un autre document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié de temps à autre et mis en œuvre dans chaque État membre de l'Espace économique européen et conformément aux lois et règlements français.

Ce document contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots «s'attendre à», «anticiper», «croire», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «potentiel», «perspective» ou «prévision», ainsi que par d'autres termes similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur une série d'hypothèses, tant générales que spécifiques, notamment l'application de principes et méthodes comptables conformes aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Ces déclarations prospectives ont été élaborées à partir de scénarios basés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans le contexte d'un environnement concurrentiel et réglementaire donné. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'au jour où elles sont effectuées et sont soumises à divers risques et incertitudes, y compris des questions qui ne sont pas encore connues de la Société ou de sa direction ou qui ne sont pas actuellement considérées comme importantes, et rien ne garantit que les événements prévus se produiront ou que les objectifs fixés seront effectivement atteints. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats anticipés dans les déclarations prospectives comprennent, entre autres, l'environnement géopolitique mondial (y compris les conflits armés en cours), les tendances générales de l'activité économique et des marchés sur lesquels opère la Société en particulier, les changements réglementaires et prudentiels, et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de la Société.

Sauf si la loi applicable l'exige, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, les opinions, les projections, les prévisions ou les estimations énoncées dans le présent document. Les investisseurs sont invités à prendre en compte les facteurs d'incertitude et de risque susceptibles d'affecter les opérations de la Société lorsqu'ils examinent les informations contenues dans ces déclarations prospectives. Ces risques comprennent aussi ceux qui sont développés ou détaillés dans la version la plus actualisée du Document d'Enregistrement Universel d'OPmobility déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), consultable en ligne sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur celui d'OPmobility (www.opmobility.com/fr).

Les personnes recevant ce document ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives. Dans toute la mesure permise par la loi, ni la Société ni aucune de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, conseillers et employés ne peuvent être tenus responsables (par négligence ou autrement) de toute perte ou de tout dommage direct ou indirect pouvant être subi par un destinataire du fait de l'utilisation ou de la confiance accordée à tout ce qui est contenu ou omis dans ce document et dans la présentation connexe, le cas échéant, ou à toute autre information ou matériel découlant de toute utilisation de ces documents ou de leur contenu ou découlant autrement de ces documents.

En recevant ce document, vous serez réputé avoir déclaré, garanti et vous être engagé à avoir lu et compris l'avis ci-dessus et à vous conformer à son contenu.